

REGLEMENT DE LA LOTERIE PUBLICITAIRE

" Quick Quiz by Allianz Maroc "

- **DENOMINATION DE LA LOTERIE :** " Quick Quiz by Allianz Maroc "
- **L'ORGANISATEUR DE LA LOTERIE :** la société « **ALLIANZ MAROC** » **S.A**, au capital de 147.000.000,00 Dirhams, immatriculée au Registre de commerce de Casablanca sous le numéro n° **23041**.
- **ADRESSE DE L'ORGANISATEUR :** 166-168, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca.
- Les chances de gain des personnes participant à ce jeu et ayant rempli les conditions de participation sont égales.
- Ce jeu se déroulera entre les dates du **03 juin 2024** et du **30 septembre 2024** sur la zone géographique suivante : **Royaume du Maroc**.
- **LES LOTS MIS EN JEU SONT LES SUIVANTS :**

Nature des lots	Valeur commerciale par unité	Nombre mis en jeu
Ballon original FC Bayern Munich	278,5 MAD	Quarante Deux (42) lots
Maillot original FC Bayern Munich	1114 MAD	Quarante Deux (42) lots
Ballon officiel signé	278,5 MAD	Trois (03) lots
Maillot officiel signé	1114 MAD	Trois (03) lots

- Le règlement de la loterie publicitaire est mis à la disposition, à titre gratuit, de toute personne qui en fera la demande à l'adresse suivante :
 - Au siège de la société organisatrice : 166-168, Boulevard Mohamed Zerktouni – Casablanca ;
 - A l'Etude du Notaire dépositaire : Etude Maître Rabie MEKAOUJ, Notaire à Casablanca, 14, Rue AL Bassatine, Immeuble Liberté (17 étages), étage 11, appartement 11E ;
- **Les personnes destinataires de l'offre publicitaire pourront participer à la loterie publicitaire dans les conditions suivantes :**

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Cette loterie publicitaire est ouverte à toute personne physique majeure, résidant au Maroc, disposant d'une adresse IP Marocaine, jouissant de l'ensemble de ses facultés, et n'étant pas

frappé d'incapacité (ci-après "Les participants"), à l'exclusion du personnel de la société "**ALLIANZ MAROC**" S.A ; du personnel de l'agence "**Wunderman Thompson Morocco**" ; du personnel de l'étude du notaire dépositaire du présent règlement ; ainsi que leur conjoints, descendants et ascendants jusqu'au 2ème degré.

La participation à la présente loterie publicitaire vaut de plein droit adhésion au règlement objet des présentes, aucune contestation ou litige ne peut être soulevé à ce sujet par les participants.

MODALITES DE PARTICIPATION :

Ce jeu se déroulera entre le **03 juin 2024** et le **30 septembre 2024**, sur la landing page de participation : « allianz.ma/fcbayern »

Pour participer à ce jeu, les participants devront :

- 1- S'abonner aux pages officielles Facebook et Instagram d'Allianz Maroc ;
- 2- Remplir le formulaire sur la landing page de participation « allianz.ma/fcbayern » ;
- 3- Participer au quiz et répondre correctement aux questions.

DESIGNATION DES GAGNANTS :

La société organisatrice consignera sur une liste électronique établie par ses soins, tous les participants qui auront rempli les conditions de participation.

Sur la base de cette liste électronique, une commission composée des membres du département marketing de la société organisatrice, des membres de l'agence "**Wunderman Thompson Morocco**", ainsi que de **Maitre Rabie MEKAOUI**, effectuera six (06) tirages au sort, à raison d'un tirage au sort chaque deux (02) semaines, et ce, par le biais d'une application électronique qui désignera de façon aléatoire quinze (15) gagnants à chaque tirage.

Les tirages au sort se dérouleront au siège de la société organisatrice ou dans les locaux de Radio Mars (Casablanca).

A l'issu de chaque tirage au sort, quinze (15) gagnants remporteront, chacun, un des lots sus désignés.

Ladite commission procédera en outre à chaque tirage, au tirage au sort de quinze (15) autres personnes supplémentaires parmi la liste électronique ci-dessus, pour remplacer les premiers gagnants en cas de non réponse de l'un ou plusieurs parmi eux.

Les dates et les délais ci-dessus sont communiquées à titre indicatif, la société organisatrice se réserve le droit de les modifier si les circonstances l'exigent, sans préavis et sans qu'aucune réclamation ne puisse lui être faite.

La société organisatrice se réserve également le droit d'écourter la durée du jeu dépendamment des volumes générés par l'opération.

• Les lots seront remis aux gagnants de la manière suivante :

Dans les 05 jours suivant chaque tirage au sort, chaque gagnant se verra avisé par téléphone

de son gain et des modalités de sa mise en possession. Si les coordonnées indiquées, notamment le numéro de téléphone, sont non-valides, fausses ou erronées, le gagnant perdra le bénéfice de son lot.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 2 jours (48 heures), sera réputé renoncer à son lot, et celui-ci sera conservé par la société organisatrice qui en disposera librement.

Les lots seront remis aux gagnants dans un délai de 15 jours à compter de la date de leurs notifications. Les gagnants devront récupérer leurs lots au siège de la société organisatrice.

Les lots sont attribués nominativement, et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en espèce, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

• **IDENTIFICATION DES GAGNANTS :**

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'identité des gagnants avant la remise des lots.

Le non-respect du présent règlement ; toute déclaration inexacte ou mensongère ; toute fraude ou tentative de fraude, quelles que soient ses modalités ; toute émission de propos injurieux et/ou diffamatoires dans tout support médiatique, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

• **DONNEES A CARACTERE PERSONNEL :**

Les participants reconnaissent et acceptent que les données collectées, dans le cadre de la présente loterie publicitaire feront l'objet d'un traitement informatique.

Conformément à la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les participants disposent à tout moment d'un droit individuel d'accès à l'information ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de leurs données ou à leur transmission par la société organisatrice à des tiers.

• **Les noms des gagnants seront utilisés dans un cadre publicitaire : OUI.**

• **S'ils sont utilisés dans un cadre publicitaire, les conditions de cette utilisation sont :** Les gagnants devront se prendre en photo lors de la remise du gain et signer une décharge pour renonciation aux droits d'image pour usage de ces photos par la société organisatrice.

En outre, Les gagnants acceptent d'ores et déjà, par le seul fait de participer à ce jeu, de paraître dans tout réseau social notamment Facebook et Instagram, et de laisser diffuser leur nom, prénom, nom de compte Facebook ou Instagram, photographie, sans aucune contrepartie financière ou autre compensation de quelle que nature que ce soit, et ce, dans le cadre de cette campagne publicitaire au titre du présent jeu concours, et renoncent en conséquence à tout droit à l'image ou autre.

• **Le cas échéant, les conditions de remboursement des frais d'accès à l'opération publicitaire sont les suivantes :** Ces frais sont réputés être valablement rémunérés par la valeur du lot gagné.

Cependant, Toute personne déclarée gagnante a le droit de s'opposer à ce que son identité soit citée publiquement, en le notifiant expressément à la société au plus tard 24 heures après avoir été notifiée du gain. Dans ce cas, ladite personne perd le lot attribué au profit d'un autre participant qui sera désigné dans les mêmes conditions et acceptant l'ensemble des conditions du présent règlement.

• **DEPOT DU REGLEMENT :**

Le présent règlement est déposé :

- En l'Etude Notariale de Maitre Rabie MEKAOUI, Notaire à Casablanca, 14, Rue AL Bassatine, Immeuble Liberté, étage 11, appartement 11E.

- A la Délégation Du Ministère de l'industrie et du Commerce de Casablanca : Km 9,500 Route de Nouasseur – Casablanca Sidi Maarouf.

• **LIMITATION DE RESPONSABILITE :**

Les participants dégagent la société organisatrice de toute responsabilité quant à tout dommage de quelque nature que ce soit, pouvant résulter directement ou indirectement suite à leur participation à la présente loterie publicitaire. Sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre ainsi qu'en cas de défaillance technique, matérielle ou logicielle.

• **LITIGES :**

Le présent règlement est soumis à la loi Marocaine.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par la société organisatrice.

Tout litige né à l'occasion de la présente loterie publicitaire et qui ne pourra pas être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents de Casablanca.

- **La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute modification du règlement de la présente loterie publicitaire qui serait nécessaire pour des raisons techniques, juridiques ou organisationnelles, tout en maintenant le même nombre de gagnants et les mêmes lots ou des lots de valeur commerciale équivalente.**

Fait à Casablanca, Le **30/05/2024**